

Délibération **2019 CS 32** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : TRAME VERTE ET BLEUE DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON ET DE LA RESERVE DE BIOSPHERE LUBERON-LURE

L'an deux mille dix-neuf et le 18 juillet à 11h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 10 juillet 2019, suite à l'absence de quorum au Comité syndical du 02 juillet 2019, se sont réunis à la Maison du Parc de Apt sous la présidence de Dominique SANTONI. S'agissant d'une nouvelle convocation, il n'y a pas de condition de quorum. Vingt-quatre (24) présents dont six (6) représentés.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Anne-Cécile REUS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Saine GATIN, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Dominique SANTONI, Gisèle MARTIN, suppléante de la commune de SIVERGUES, Danielle BRUN, suppléante Conseil départemental de Vaucluse

Messieurs Michel RUFFINATTI, Serge VANNEYRE, André BOUFFIER, Pierre BENAS, Sergio ILOVAISKY-CANO, José YEVANES, Stéphane SAUVAGEON

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Anne-Marie CHEREZY à Gisèle MAGNE
Christiane NAJI à Anne-Cécile REUS
Laurence DE LUZE à Geneviève JEAN
Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON

Messieurs

Pierre POURCIN à André BOUFFIER
Félix BOREL à Michel RUFFINATTI

Etaient excusés :

Mesdames Pierrette FRIMAS, Paule DAPRES, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Fabienne ELLUL

Messieurs Jean-Pierre LEROUX, Alain CAHOUR, Louis BISCARRAT, Paul FABRE, Jean-Louis JOSEPH

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;
Vu le Schéma de cohérence écologique de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;
Vu l'appel à projet « adaptation au changement climatique pour la préservation de la biodiversité régionale » lancé par la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et notamment son Volet 1 « Préservation des espèces emblématiques (faune et flore) »
Considérant la nécessité de définir la trame verte et bleue à l'échelle du Parc naturel régional du Luberon et la Réserve de biosphère Luberon-Lure ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet, estimé à 36 250 € TTC, consistant en la définition de la Trame Verte et Bleue (TVB) du Parc naturel régional du Luberon et de la réserve de Biosphère Luberon-Lure, l'animation, la communication et la valorisation des résultats ;
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous ainsi que les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté.

Région	80%	29 000,00 €
Participation PNRL ingénierie	20%	7250,00 €
TOTAL	100%	36 250,00€

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



La Présidente,

Dominique SANTONI